

## Procès-verbal

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du lundi 1<sup>er</sup> août 2022 à 9 heures

### Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - Mr GALLON Maurice - RIVAL Nelly - DELORME Daniel –BRIAND Serge - MAILLET-BERT Pascale - ~~CHATAING Patrick~~ - BONNEVAUX Vincent – PITAVY Agnès – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëtitia – JOURMARD-DESALCES Sandrine - PAULET Nadine – ~~MOUTON Jérém~~y

Absents excusés : -Jérémy MOUTON - - CHATAING Patrick

### APPROBATION PV précédente réunion

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### 1 APPROBATION marchés de travaux rénovation énergétique du pôle boxe

Monsieur le maire présente au conseil le résultat de la consultation lancée dans le cadre du projet de rénovation énergétique du pôle boxe, présenté à la commission le 28 juillet 2022

Lot	Nb de plis reçus	Mieux disant	Montant HT	Estimation du MO HT
1-maçonnerie	1	MONIER -USSON	3 858.00 €	12 200.00 €
2-menuiserie ext	1	BLANC-Savigneux	13 590.00 €	10 325.00 €
3-isolation thermique extérieure	4	ASTEN -La Talaudière	16 626.60 €	14 276.00 €
4-second œuvre	2	Marret-Bouchet- Savigneux	44 175.70 €	42 075.00 €
5-électricité	1	THEOLEYRE - USSON	6 497.50 €	11 952.00 €
6-plomberie- chauffage	2	EVIDENCE-Merle- Leignec	30 901.00 €	20 000.00 €
Total			115 648.80 €	110 828.00 €

Après délibération et à la majorité, le conseil valide les résultats de la consultation en vue de la rénovation énergétique du bâtiment pôle boxe, et donne pouvoir au maire

pour signer tout document afférent à cette affaire

## **2 Projet bâtiment sport nature**

Monsieur le Maire présente au conseil le résultat de la consultation lancée en vue de désigner le maître d'œuvre. Cinq plis ont été reçus. Ceux-ci ont été présentés à la commission le 23 juillet 2022. L'offre la mieux disante est celle du cabinet TASSIN à Saint Etienne pour un taux de rémunération de 9.80 % correspondant à un forfait de rémunération de 30 380 € HT.

Après délibération et à la majorité, le conseil valide les résultats de la consultation en vue de la désignation d'un architecte pour la construction d'un bâtiment sport nature au plan d'eau et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

## **3 Maison Chauvelon – Location en meublé**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en location l'ancien immeuble CHOUVELON sis place de la Viale pour une durée d'un an et au prix de 250 € par mois, gratuité de 3 mois, préavis de 6 mois en cas de résiliation.

Après délibération et à la majorité accepte de louer en meublé l'ancienne maison CHOUVELON et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

## **4 Maisons Chauvelon – litige GROS**

Monsieur avait été installé maison Chauvelon dans l'attente de trouver un logement. Monsieur GROS a laissé une dette de 3 412.67 €. Il a saisi le conciliateur de justice et conteste le montant de la dette. Il demande une remise de 1600.00 €. Après délibération et à la majorité le conseil décide de ne pas accorder de remise et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

## **5 Projet refuge LPO**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de refuge LPO sur le site des anciennes lagunes et du bois de la Brugne. Un refuge LPO est un lieu sur lequel le propriétaire s'engage à protéger la faune et la flore. Pour réaliser un refuge, il faut établir un diagnostic de l'existant ; le cout de ce projet est estimé à 13 272.00 €. Ces sites étant la propriété de LFA, il convient d'obtenir leur accord préalable. Par ailleurs la présence de refuge LPO sur le territoire de la commune bénéficiant du label « FAMILLES PLUS » permettrait d'afficher les valeurs d'un développement durable et d'accompagnement du tourisme familial.

Après délibération et à l'unanimité le conseil sollicite l'aide de Loire Forez Agglomération pour mettre en place ce projet et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

## **6 Cession HINIEU**

Monsieur le maire présente au conseil la demande de Monsieur HINIEU qui souhaite acquérir une partie de la voirie permettant l'accès à son domicile. Après délibération, le conseil à la majorité accepte de céder à Monsieur HINIEU une partie de la voirie desservant son habitation. La surface cédée sera déterminée par un document d'arpentage établi par un géomètre après enquête publique et à la charge de M. HINIEU, le prix est fixé à 1 € le mètre carré et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

## **7 Cession biens de section à Jouanzecq**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de M.VEY qui souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section C numéro 502.

Après délibération, le conseil à la majorité (3 abstentions) décide :

- de céder à Monsieur VEY, une partie de la parcelle C 502
- d'engager les formalités nécessaires à cette cession
- dit que tous les frais engagés par cette procédure seront à la charge du demandeur
- fixe le prix à 15 € le mètre carré, et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

## **8 Demande de remise pour occupation de longue durée gîte été 2023**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur BONNET qui souhaite louer un gîte au Mary en juin, juillet ou août 2023. Après délibération, le conseil, à la majorité, accepte une remise de 10 % sur les mois de juin et juillet, aucune remise sur le mois d'août et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

## **9 Ecomusée:**

Monsieur le Maire invite le conseil à procéder à mise à jour des articles de la boutique du musée.

Beau livre édition Marengo, stock épuisé donc à retirer.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité accepte la mise à jour des articles de la boutique du musée et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

## **10 Questions diverses**

Le Maire,  
Hervé BEAL  
(Loire)

